

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE

DU 20 février 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MASSIEUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Bernard GRISON, Maire.

Présents : MMES. MM., ACHARD, HENRY, GUILLOT, FOURNIER, NABETH, CAILLOCE, DREVON, MERMET-GUYENNET.

Absents : Mme CODINA DE UNDABEYIA, pouvoir à M. CAILLOCE
M. GAUCHERAND, pouvoir à M. HENRY
Mme JUST, pouvoir à Mme ACHARD
M. RENFER, pouvoir à Mme GUILLOT
M. MOREL, pouvoir à M. FOURNIER
Mme RIVIÈRE-CLODIC, pouvoir à M. GRISON
Mme BABIC, M. BRANDON.

Secrétaire de séance : M. CAILLOCE

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

COMMISSION DE LA VOIRIE

Information(s)

Aménagement des chemins du Vicard et des Sables

Mme GUILLOT annonce que les travaux seront terminés à la fin de ce mois (février 2019).

La première portion du chemin du Vicard, perpendiculaire à la route de Civrieux est déjà goudronnée, les réseaux sont finalisés. Un petit réseau d'eau pluviale qui était apparent a notamment été repris.

Sur la seconde portion du chemin du Vicard, parallèle à la route de Civrieux, les équipes réalisent actuellement les travaux de finition (pose de bordures...). Les enrobés réalisés « à la main » seront appliqués ce vendredi, ceux « au finisher » sont prévus mercredi prochain, puis suivront la pose des potelets bois, de la signalisation et la réalisation des espaces paysagers. En concertation avec les services techniques, les espaces verts seront composés soit de pelouses, soit d'«herbes à pampa » faciles d'entretien.

Délibération(s)

Convention de mise en accessibilité de l'arrêt de bus de la bascule

Mme GUILLOT, informe que l'arrêt de car « Bascule » sur les RD4F et 66E a été défini prioritaire dans le schéma d'accessibilité programmé pour les transports en commun du Département de l'Ain.

La mise en accessibilité de cet arrêt sera financée en totalité et réalisée sous maîtrise d'ouvrage du Département de l'Ain.

Une convention doit être signée entre le Département de l'Ain et la Commune de Massieux, afin de définir les conditions administratives, techniques et financières de réalisation des travaux.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

COMMISSION DE L'URBANISME

Information(s)

Proposition de réaménagement de la zone d'activité.

M. le Maire explique que deux propositions de réaménagement au sein de la zone d'activité lui ont été exposées. La mise en œuvre de ces projets renforcerait le caractère commercial de la zone tout en diversifiant l'offre (alimentaire, habillement, loisir et sport ...). Cette perspective va dans le sens du SCOT qui ne prévoit plus de zone d'orientation mixte ; soit l'on est un pôle commercial, soit l'on est industriel. Une fois les projets plus aboutis, les élus et les adjoints auront un mois pour les étudier avant de délibérer lors du Conseil Municipal du mois d'avril.

Zones de fibrage sur Massieux

M. Henry informe le Conseil que le SIEA devrait ouvrir le service au cours du premier trimestre 2019 pour les secteurs suivants : la Rouette, presque toutes les Varennes, le lotissement du Saule et une partie de la rue de la Gare.

M. le Maire ajoute que la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain a fini par changer de position et qu'elle va payer sa contribution au SIEA, afin de bénéficier des services du syndicat.

Délibération(s)

Acquisition par acte administratif de la parcelle AH77

M. HENRY explique que dans la continuité des délibérations prises en janvier dernier, il est proposé de récupérer une parcelle supplémentaire située le long de la route de Civrieux par la signature d'un acte administratif et à l'euro symbolique.

L'objectif est à terme d'intégrer dans le domaine public environ 200 parcelles, qui correspondent à des trottoirs, des accotements ou des morceaux de voirie et qui sont encore des propriétés privées.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Cession de la parcelle AB29

M. HENRY rappelle que la parcelle AB29 correspond à un délaissé dont la commune de Massieux est propriétaire. Cette parcelle est enclavée et inexploitable. En effet, elle est intercalée entre deux autres parcelles qui appartiennent à Monsieur et Madame BOFFELLI. Ces derniers sont intéressés pour acquérir à l'euro symbolique la parcelle AB29. Ils sont prêts à prendre en charge les frais d'actes notariés, les divers frais d'établissement et ceux de délimitation cadastrale.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

COMMISSION DE LA VIE FAMILIALE ET DES FINANCES

Délibération(s)

Frais de missions et de déplacement du personnel

M. le Maire rappelle que les frais engagés par les personnels territoriaux lors de déplacements nécessités par l'exercice de leurs fonctions, font l'objet de remboursements par la collectivité.

La réglementation fixe un cadre général mais donne compétence aux organes délibérants des collectivités pour fixer certaines modalités de remboursement et pour moduler les montants des indemnités.

Le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur les points suivants :

- la définition de la notion de commune,
- les déplacements pour les besoins de service,
- les taux de remboursement des frais de repas et d'hébergement,
- les taux de remboursement de l'indemnité de stage.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Embauche de personnel saisonnier

Comme chaque année, la commune recrute un ou plusieurs saisonniers l'été pour remplacer les membres des services techniques qui partent en congé. Afin de permettre ce(s) recrutement(s) futur(s), il est proposé au Conseil de prendre une délibération en ce sens.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Convention d'adhésion aux services missions temporaires du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (CGFPT) de l'Ain

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal, que le CGFPT de l'Ain propose une prestation de mise à disposition de personnel à titre onéreux dans le cadre de missions temporaires, en vue d'assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou de pourvoir à la vacance temporaire d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu.

En prévision d'un prochain départ en congés maternité au sein du service administratif, il est envisagé de faire appel à ce service. Pour ce faire une convention doit être signée entre le CGFPT de l'Ain et la commune de Massieux.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

COMMISSION DES BATIMENTS

Information(s)

Projet de transformation du local des pompiers

M. FOURNIER annonce que les travaux de désamiantage qui portaient sur un tuyau en fibre ciment, sont terminés. Le permis de construire est en cours et la commission d'appel d'offre a fait son choix concernant les entreprises qui interviendront. Le budget prévu est tenu.

Travaux de la salle polyvalente et de la bibliothèque

M. FOURNIER explique que les locaux du sous-sol de la salle polyvalente ont été remodelés pour aménager des surfaces supplémentaires de rangement pour les associations.

Durant les deux semaines de vacances scolaires de février, les équipes des services techniques ont attaqué des travaux d'embellissement de la bibliothèque (murs, plafond, sol, électricité). La fin de ce chantier est prévue pour la semaine prochaine.

Délibération(s)

Restauration du petit patrimoine public par la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée.

M. FOURNIER rappelle que la commune a transféré à la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée la compétence sur la restauration du petit patrimoine public.

Le Procès-verbal, accompagné d'un tableau listant les biens mis à disposition par la Commune à la Communauté de Communes, doit être signé. Le petit patrimoine masserot regroupe des croix de missions, des tableaux, des statues, une sculpture, un chasublier et un puits.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

COMMISSION DE LA COMMUNICATION

Information(s)

Projet d'arche informative destinée aux associations

Mme ACHARD explique que toutes les associations de la commune ont demandé un endroit spécifique pour afficher leurs événements à venir. L'arche implantée à l'entrée de la Ville de Trévoux a de nombreuses fois été citée en exemple. La commission s'attèle donc à faire établir des devis par plusieurs ferronniers d'art et recherche de vieux poteaux type « fer forgé » pour la structure de cette éventuelle arche.

Future lettre aux masserots

Mme ACHARD annonce que la prochaine lettre aux Masserots devrait paraître au mois d'avril 2019. Elle espère que l'ensemble des chiffres du budget 2019 seront disponibles, pour y être détaillés. Cette lettre promet d'être riche avec la présentation du budget, un article sur les travaux de la salle municipale, et sur ceux de voirie sur les chemins des Sables et du Vicard.

Participation de l'orchestre « Le chant des marmont » à la commémoration du 11 novembre

Mme ACHARD informe les membres du Conseil Municipal que la commune a demandé la participation de la batterie de fanfare « Le chant des marmont » à la commémoration du 11 novembre prochain. Sa participation reste à confirmer, car trois autres communes l'ont également sollicitée à cette date.

DIVERS

Information(s)

Constitution du nouveau bureau de l'AMF de l'Ain

Suite à la démission de M. Etienne Blanc de son mandat de maire de Divonne-les-Bains, le bureau de l'Association des Maire de France de l'Ain a dû être renouvelé. M. Marc PECHOUX a été élu à sa place en tant que président de l'association. Mme Annie CARRIER succède à Mme Gisèle BACONNIER en tant que 4^e vice-présidente. M. Bernard GRISON a, quant à lui, été élu Trésorier, en remplacement de M. Marc PECHOUX qui occupait jusqu'alors ce poste.

Elections européennes 2019

Les élections européennes se tiendront le dimanche 26 mai 2019. Elles ont lieu au suffrage universel direct à un tour. La participation de tous les élus et des conseillers municipaux est requise pour la bonne tenue des bureaux.

Plan d'enlèvement de la Jussie et PCAET

La Jussie est une plante très envahissante qui se développe vite dans les zones humides et notamment dans les étangs de la Dombes. Elle les envahit complètement et empêche la lumière de pénétrer dans l'eau, ce qui entraîne la destruction des algues et du phytoplancton et des insectes. Le Préfet a pris un arrêté portant prolongation (jusqu'au 27 janvier 2024) de la déclaration d'intérêt général au titre du code de l'environnement du plan de gestion d'enlèvement de la Jussie sur la Bresse, la Dombes et le Val de Saône, porté par le conseil départemental de l'Ain. Cet arrêté donne l'autorisation aux services de l'état ou aux services municipaux de pénétrer dans les propriétés privées pour l'éliminer.

Toutes les Communautés de Communes de plus de 20 000 habitants ont l'obligation de créer un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Pour élaborer le sein la CCDSV a recours à un personnel commun avec la Communauté de Communes du Val de Saône Centre et travaille avec le syndicat d'électricité de l'Ain, ainsi que 8 autres communautés de Communes de l'Ain. Le PCAET est financé pour moitié par le conseil départemental de l'Ain. Une fois approuvé, il aura une durée de 6 ans.

Syndicat d'électricité de l'Ain

Le syndicat d'électricité va aider les collectivités qui veulent isoler les bâtiments publics. M. le Maire prévoit d'envoyer un courrier officiel au syndicat, pour que la commune puisse bénéficier de cette aide pour l'isolation de la toiture de l'église. L'église étant du 11^{ème} siècle, elle est bien considérée comme un bâtiment public.